

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le cinq juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de Saint-Just s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves QUESADA Maire.

Présents : M.M : ARNOLD Stéphane, BERTELOOT Georges, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, COMBES Corinne, DUGARET David, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, QUESADA Yves, ROUX Jérôme, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, SAVAL Jérôme, VALLE Florence, VIGLIETTI Andra

Procurations : Mme BOU Cathy à Mme COLOMINE Souhila, Mme PERIOT Cyrille à Mme CHASTRUSSE Evelyne, M. PERRIER Jérôme à M. ROUX Jérôme, Mme REYNES Sophie à Mme SABATIER Cathy, M. RUIVO Philippe à Mme COMBES Corrine

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. DUGARET David

Membres invités à voix non délibérative : Néant

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le Conseil municipal que, par jugement en date du 26 mai 2026, le Tribunal administratif de Montpellier a rejeté la protestation électorale déposée le 17 mars 2026 par Monsieur Michel BARON à l'encontre des opérations électorales des élections municipales du 15 mars 2026.

La juridiction administrative a ainsi confirmé les résultats du scrutin.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que la présente séance est principalement consacrée à la désignation des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Il indique qu'à la clôture du dépôt des candidatures, une seule liste a été enregistrée, présentée par Monsieur Jérôme ROUX.

Monsieur David DUGARET est désigné secrétaire de séance.

01/ PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL **du 27 avril 2026.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal du conseil municipal du **27 avril dernier** validé par la secrétaire de séance. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du **27 avril 2026** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

02/ INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Michel BARON a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal par courrier en date du 11 mai 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, cette démission a été transmise à Madame la Préfète de l'Hérault qui en a pris acte par courrier du 20 mai 2026.

Madame Florence VALLE, suivante de liste, est devenue conseillère municipale.

Le tableau du Conseil municipal a été mis à jour en conséquence.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Florence VALLE au sein de l'assemblée communale.

03/ ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance et les modalités du scrutin.

Conformément aux dispositions du Code électoral, il est procédé à la constitution du bureau électoral.

Le bureau est composé comme suit :

- Président : Monsieur Yves QUESADA, Maire ;
- Secrétaire : Monsieur David DUGARET, secrétaire de séance ;
- Membres du bureau : Madame Souhila COLOMINES et Monsieur Vincent OLIVIER, conseillers municipaux les plus jeunes présents ;
- Membres du bureau : Madame Evelyne CHASTRUSSE et Monsieur Thierry GABARROU, conseillers municipaux les plus âgés présents.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

À l'issue du scrutin et après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23

La liste conduite par Monsieur Jérôme ROUX obtient 23 voix.

Sont proclamés élus délégués titulaires :

- Monsieur Jérôme ROUX
- Madame Stéphanie GARAND
- Monsieur Jérôme PERRIER
- Madame Sandrine OLIVER
- Monsieur Philippe RUIVO
- Madame Andra VIGLIETTI
- Monsieur Vincent OLIVIER

Sont proclamés élus suppléants :

- Madame Carine MAY
- Monsieur Georges BERTELOOT
- Madame Corinne COMBES
- Monsieur Jérôme SAVAL

Monsieur le Maire félicite les élus désignés.

**04 / RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2026-04-27/03 RELATIVE AU
VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2026
ET MAINTIEN DES TAUX COMMUNAUX APPLICABLES EN 2025**

Madame Souhila COLOMINES, adjointe aux finances présente le rapport.

Elle rappelle que, par délibération en date du 27 avril 2026, le Conseil municipal a procédé au vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2026.

Dans le cadre du contrôle de légalité, les services de l'État ont toutefois relevé qu'une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne pouvait être appliquée pour l'année 2026. En effet, une délibération spécifique devait être adoptée avant le 1er octobre 2025 pour permettre son application. Cette disposition n'ayant pas été prise dans les délais, il convient de retirer la délibération du 27 avril 2026 et de maintenir pour l'année 2026 les taux communaux applicables en 2025.

Madame Souhila COLOMINES précise qu'il s'agit d'une difficulté d'interprétation concernant les modalités d'application de cette majoration et que la commune a souhaité suivre les observations formulées par les services de l'État afin de sécuriser juridiquement sa fiscalité.

Monsieur Stéphane ARNOLD demande quelles seront les conséquences budgétaires de l'absence de cette recette supplémentaire.

Madame Souhila COLOMINES répond que la perte de recette attendue devrait pouvoir être absorbée grâce à la fongibilité des crédits entre chapitres. Elle rappelle également qu'une décision modificative est généralement présentée en fin d'exercice afin de procéder aux ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'exécution du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération portant retrait de la délibération n°2026-04-27/03 et maintien des taux communaux applicables en 2025.

05 / INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal pour le mois de juin :

- Le 23 juin 2026 à 18h30 : inauguration du groupe scolaire Simone Veil ;
- Le 26 juin 2026 à 18h30 : cérémonie de remise des calculettes aux élèves de CM2 entrant en classe de sixième.

Il informe également le Conseil municipal qu'une nouvelle séance devrait être organisée d'ici la fin du mois de juin afin d'examiner les affaires courantes qui n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion. Les conseillers municipaux seront informés dès que la date sera arrêtée.

La séance qui avait débuté à 18h30 est close à 19h10.

**Le secrétaire de séance,
David DUGARET**

